



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG

ORCHESTRE NATIONAL

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

un violon co-soliste pouvant jouer soliste au pupitre des seconds violons

Le pupitre des seconds violons comprend deux postes de chefs d'attaque et deux postes de co-solistes.

Le co-soliste, outre sa fonction à la 2^e chaise, peut être amené à jouer soliste, à la 3^e ou la 4^e chaise.

Concours le lundi 23 novembre 2026

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage à 9h15).

Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « orchestre », puis « concours et recrutements » le vendredi 13 novembre 2026 au plus tard.

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours, dans la limite des créneaux disponibles. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre par mail le lundi 16 novembre 2026 au plus tard à l'adresse suivante : OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu

EPREUVES

IMPORTANT : l'ordre des épreuves sera déterminé par le jury le jour du concours

Traits d'orchestre (téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « concours et recrutements ») :

B. BARTOK	Concerto pour orchestre, 5 ^{ème} mvt (violon 2)
B. BARTOK	Concerto pour orchestre, finale (violon 2)
L. van BEETHOVEN	Symphonie n°9, 1 ^{er} et 2 ^{ème} mvt (violon 2)
J. BRAHMS	Concerto pour piano n°1 op.15 (violon 2)
A. BRUCKNER	Symphonie n°9, 3 ^{ème} mvt (violon 2)
F. LISZT	Faust – Symphonie, 2 ^{ème} mvt (violon 2 solo)
F. MENDELSSOHN	Songe d'une nuit d'été, Scherzo (violon 2)
W.A. MOZART	Symphonie n°39 KV 543 (violon 2)

F. SCHUBERT	Symphonie n°4, 4 ^{ème} mvt (violon 2)
R. STRAUSS	Don Juan op.20 (violon 1)
J. BRAHMS	Symphonie n°1 (violon 2)

Œuvre au choix

Le premier mouvement (avec cadence) de l'un des concertos de W.A. MOZART ci-après :

W.A. MOZART	3 ^{ème} concerto en sol majeur K.216
W.A. MOZART	4 ^{ème} concerto en ré majeur K.218
W.A. MOZART	5 ^{ème} concerto en la majeur K.219

Le premier mouvement de l'un des concertos ci-après :

J. BRAHMS	Concerto pour violon et orchestre en ré majeur op.77 (sans cadence)
F. MENDELSSOHN	Concerto pour violon et orchestre en mi mineur op. 64
C. SAINT SAENS	3 ^{ème} concerto en si mineur op. 61
E. LALO	Symphonie espagnole
J. SIBELIUS	Concerto pour violon
P.I. TCHAIKOVSKY	Concerto pour violon en ré majeur
L. van BEETHOVEN	Concerto pour violon en ré majeur

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : à déterminer

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à 3 778,43 € ou 3 837,58 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 3 170,27 € (indice majoré 644) ou 3 224,42 € (indice majoré 655). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Régime indemnitaire en trois volets :
 - Part 1 incluant l'indemnité vestimentaire : 219,05 €/mois
 - Part 2 pour usure et entretien des instruments : 90,47 €/mois
 - Part 3 : 1/12^e du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) /mois

Compléments de rémunération :

- Forfait audiovisuel : 1 827 €/an
- Avance sur redevance : 160 €/an
- Participation aux frais de transport et forfait mobilité durable (le cas échéant)
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Participation possible de l'Orchestre à la couverture mutuelle et à la prévoyance

Avantages :

- Prestations d'action sociale proposées par le CNAS
- Tarifs préférentiels pour certains établissements culturels et sportifs